



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie  
Cabinet du préfet  
Direction de la sécurité intérieure et de la  
protection civile  
Service interministériel de défense et  
protection civile

Chambéry, le 5 octobre 2017

Affaire suivie par Nathalie FREDRYCK  
Tél. 04.79.75.50.34  
nathalie.fredryck@savoie.gouv.fr

## REUNION D'INFORMATION PUBLIQUE

### ESSAIM SISMIQUE EN MAURIENNE

(Lundi 2 octobre 2017 à 18h à la Salle des Fêtes de La Chapelle)

#### Etaient présents :

##### **Préfecture / DSIPC**

- M. Bernard AIRENTI, DSIPC
- Mme Nathalie FREDRYCK, SIDPC/chargée des risques naturels

##### **Sous-Préfecture de St Jean de Maurienne**

- Mme Nicole PEPIN, Secrétaire Générale

##### **Institut des Sciences de la Terre / SISMALP**

- M. Philippe GUÉGUEN, Docteur en sismologie et Directeur de recherche Isterre
- M. Olivier COUTANT, Sismologue à l'observatoire de la terre SISMALP

##### **Restauration des Terrains en Montagne**

- M. Romain PAULHE, Ingénieur travaux

##### **Communes**

- M. Jean-Louis PORTAZ, Maire de La Chapelle
- Mme Monique CHEVALLIER, Maire de Les Chavannes en Maurienne
- M. Robert COHENDET, Maire délégué de Montgellafrey
- M. Jean-Gabriel BODELET, Maire de Saint-Léger

**Environ 170 personnes étaient présentes à cette réunion d'information publique.**

\* \*  
\*

En octobre 2016, le maire de la commune de La Chapelle faisait part de son inquiétude, et celle des habitants, sur les multiples petites secousses ressenties par la population (magnitude inférieure à 2) sur son territoire.

La Direction de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (DSIPC) avait interrogé le réseau sismologique des Alpes (SISMALP) pour obtenir des précisions sur ce phénomène. M. Morgan TANGUY, Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, avait ensuite rassuré le maire en indiquant qu'il s'agissait de petites secousses habituelles dans les Alpes, du fait de la Tectonique. Ces secousses faibles et classiques dans les Alpes constituent une « relâche sismique » régulière sans danger et sans incidence et invite le maire à en informer les habitants.

Lors d'une commission à Saint-Jean-de-Maurienne le 1<sup>er</sup> août 2017, le maire de la commune de La Chapelle relance à nouveau la sous-préfecture et la DSIPC sur plusieurs petits séismes (magnitude 2,5 à 2,8) ressentis ces dernières 24 heures. Le maire souhaite connaître les préconisations et les prescriptions à formuler aux habitants inquiets.

Après contact avec le réseau SISMALP, ce dernier confirme la détection sur les stations de surveillance de la sismicité des Alpes d'une série de secousses sismiques de magnitude inférieure à 2,5 ; la plus forte enregistrée s'est produite le 31 juillet 2017 vers 21h40 (magnitude 2,44).

L'apparition de séisme en grand nombre sur la Maurienne conduit les services de l'Etat, en lien avec M. GUÉGUEN, Directeur de recherche à Isterre /SISMALP, à organiser une réunion d'information publique sur la commune de la Chapelle. Cette réunion, prévue le lundi 2 octobre 2017, permet de convier également les maires des communes voisines impactés par ce phénomène (Montgellafrey, Chavannes en Maurienne...).

### **18h - Début de la réunion d'information publique**

M. le Maire de La Chapelle fait un rappel de la situation sur la commune et des inquiétudes de la population. Il remercie les services de l'Etat pour l'organisation de cette réunion d'information publique.

M. AIRENTI remercie M. GUÉGUEN, Directeur de recherche Isterre, et M. COUTANT de l'observatoire de SISMALP pour leur participation à cette réunion.

### **Présentation d'Isterre / SISMALP**

Projection d'un diaporama (joint en annexe) sur :

- les tremblements de terre et la tectonique des plaques,
- les tremblements de terre dans les Alpes et l'observation de la terre par SISMALP,
- les essaims sismiques : processus et origines, ressenti et conséquence,
- la sismicité à La Chapelle et la poursuite de ce suivi avec le site <https://sismalp.osug.fr> et le projet POIA-FEDER (Programme Interrégional du Massif des Alpes).

Les séismes en Maurienne sont très localisés, peu profonds (entre 5 et 10 km de profondeur) et, pour cette raison, ils peuvent être ressentis par la population. Malgré les secousses ressenties et la gêne occasionnée, ils restent de faible magnitude, sans conséquences majeures sur les constructions et la sécurité des personnes. Pour information, un séisme de magnitude de 3,5 peut être ressenti à une distance de 100 km.

L'apparition de séismes, concentrés en temps et en espace, est identifiée sous l'appellation « essaim de sismicité ». A titre d'exemple, Vallorcine au Nord de la vallée de Chamonix et l'Ubaye vers Barcelonnette sont sous surveillance dans les Alpes et provoquent parfois des séismes de plus forte magnitude (4,5 pour Ubaye et 4,2 pour Vallorcine), espacés de plusieurs années.

Une fois l'activité démarrée, une des difficultés majeures à laquelle le réseau SISMALP est confronté est de savoir comment celle-ci peut évoluer en temps, en nombre d'évènements, et surtout en magnitude maximale. De nombreuses recherches sont en cours sur ce sujet dont l'objectif est de pouvoir prédire la magnitude maximale de l'essaim, ses effets sur les environnements naturels et anthropiques situés à proximité et sur la façon de communiquer vis-à-vis de ce phénomène.

M. COUTANT de l'observatoire SISMALP attire l'attention des habitants sur la richesse de leurs témoignages qui permet d'analyser ce type de phénomène.

M. GUÉGUEN fait part d'un projet du Programme Opérationnel Interrégional du massif Alpin (POIA) qui porte sur l'analyse et la compréhension des essaims sismiques dans les Alpes. Il souhaite intégrer celui de La Chapelle à ce projet. La préfecture de la Savoie a été sollicitée pour soutenir ce projet.

## Questions / Réponses

### Apparition de fissures sur des bâtiments

Si des fissures apparaissent pour ces niveaux de vibrations, c'est que celles-ci existaient certainement déjà auparavant et ont été activées par les faibles secousses.

Des dommages sur les bâtiments peuvent être générés lors d'un mouvement de sol de l'ordre de 1 centimètre. Or, sur la commune de La Chapelle, le mouvement de sol relevé est 10000 fois plus faible.

### Bruit d'explosion

Ce bruit vient de l'onde de profondeur qui se traduit en son et qui s'atténue avec la distance. Les effets du ressenti s'amplifient selon la nature du sol. Chaque essaim a sa propre spécificité.

### Anticipation d'un séisme et étude de précurseurs

L'essaim sismique en Maurienne est diffus. On ne peut donc pas prédire de séisme de grande ampleur car il n'y a pas de grand accident tectonique ni de grands séismes par le passé. Ne sachant pas comment cet essaim va évoluer, il reste donc sous surveillance SISMALP.

Dans les Alpes, il n'y a pas d'observation de signes précurseurs tels que les variations électromagnétiques, l'émission de gaz rares et de fluides contenus dans la couche terrestre.

### Lien avec la faille de la Lauzière

Pas de lien avec la faille de la Lauzière.

La faille qui concerne l'essaim sismique de la Maurienne est celle de Belledonne.

### Chutes de blocs et glissements de terrains

Pas d'évènement sismique historique majeur connu qui aurait pu généré des chutes de blocs et/ou des glissements de terrains

### Conséquence de grands travaux (tunnels et barrage de Bissorte), intempéries ou sécheresse

Pas d'augmentation des séismes liée à la construction de tunnels.

Très peu d'exemple de rupture de barrage dû à un séisme.

Aucun lien avec les fortes précipitations ou la sécheresse sur la commune de La Chapelle.

### Transmission d'informations et de témoignages en cas de séisme

Le réseau national de surveillance sismique (RéNaSS), situé à l'Ecole et Observatoire en Sciences de la Terre (EOST) à Strasbourg, aide le Bureau Central Sismologique Français (BCSF) à coordonner, centraliser et distribuer les données. Il diffuse l'information et éduque sur la culture du risque.

Le Laboratoire de détection Géophysique (LDG) au Centre d'Energie Atomique (CEA) donne l'alerte aux services de l'Etat, notamment le Préfet, en cas de risque majeur.

Le réseau sismique est divisé en secteur. SISMALP capitalise l'information et la surveillance des séismes.

## Situation de la commune de La Chapelle

Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 définit les niveaux d'aléa sismique selon la fréquence et l'intensité. La commune de La Chapelle est classée en aléa moyen,

## Prescriptions et préconisations

M. le Maire de La chapelle demande quelles sont les prescriptions et les préconisations à avoir sur ce phénomène sismique. Doit-on avoir une inquiétude particulière sur le barrage de Bissorte et les deux entreprises SEVESO situées à proximité ?

M. AIRENTI indique à M. le Maire qu'il a déjà pris toutes les dispositions qui lui incombent en tant qu'élus à savoir l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde (PCS) avec un volet séisme, ainsi qu'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) mentionnant les bons réflexes lors d'un séisme. Ce document est d'ailleurs affiché sur la porte d'entrée de la salle des fêtes.

En cas d'évènement majeur, M. le Préfet activera le centre opérationnel de crise et mettra en œuvre les services de secours nécessaires à la gestion de crise.

Concernant les règles sismiques d'une construction, une réglementation nationale s'applique selon les codes de zonage et selon les différents type d'ouvrages (bâtiments, ICPE, barrages...) L'application de cette réglementation est de la responsabilité pleine et entière du constructeur..

Pas d'inquiétude à avoir sur le barrage de Bissorte et les entreprises SEVESO situées à proximité pour ce niveau de sismicité.

La réunion d'information publique est levée à 19h45.

Le Directeur de la Sécurité Intérieure  
et de la Protection Civile



Bernard AIRENTI